

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SAS Aventure Kaki

entre la Société Aventure Kaki (AK), 149, rue du Mazeau 85440 Talmont Saint Hilaire, au Capital Social de 5.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon, sous le numéro SIRET, représentée par Mr Luc LLEDO en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes. La société peut être jointe par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page d'accueil du site. Et l'acheteur, toute personne morale ou physique, procédant à l'achat de services ou prestations de la société SASU Aventure Kaki.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Aventure Kaki et de son client dans le cadre de la vente de services et prestations suivants :

Stages loisirs, Coaching, formations et stages pour entreprises et collectivités territoriales (Team Building),

Toute prestation ou service accomplie par la société SASU Aventure Kaki implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de exécutes immédiatement, une information claire est donnée par mail du produit quant aux dates de réalisation des services et prestations. Le client atteste avoir reçu un détail des modalités de paiement, d'exécution du contrat, ainsi qu'une information détaillée relative à l'identité du vendeur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités dans le contexte de la présente vente.

Les informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Les parties conviennent que les illustrations ou photos des services et prestations offerts à la vente n'ont pas de valeur contractuelle. La durée de validité de l'offre des services et prestations ainsi que leurs prix est précisée par l'envoi d'un devis ou d'une convention au client, ainsi que la durée minimale des contrats proposés lorsque ceux-ci portent sur une fourniture continue ou périodique de produits ou services. Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiqué).

Conformément à l'article L.411-1 du Code de la consommation, les services et prestations offerts à la vente au travers des présentes CGV répondent aux Prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs.

Clause n° 2 : Conclusion du contrat de services et prestations

Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la société SASU Aventure Kaki lors de la validation du devis par signature du client, constituent la preuve de la validation et de l'ensemble des transactions. Les modalités de l'offre et des conditions générales de vente sont renvoyées par email à l'acheteur lors de la commande et archivées sur le site web du Vendeur. Le cas échéant, les règles professionnelles et commerciales auxquelles l'auteur de l'offre entend se soumettre sont consultables dans la rubrique « Condition Générale de Vente », consultables sur le site de la société SASU Aventure Kaki à l'adresse suivante : aventure-kaki.com.

L'archivage des communications, de la commande, des détails de la commande, ainsi que des devis et factures sont effectués sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1360 du code civil. Ces informations peuvent être produites à titre de preuve du contrat.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des services et prestations vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande. Conformément à l'article L112-1 du Code la consommation, le consommateur est informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, des prix et des conditions particulières de la vente et de l'exécution des services et prestations avant toute conclusion du contrat de vente. La société SASU Aventure Kaki s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services et prestations commandés aux prix indiqués lors de l'établissement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société SASU Aventure Kaki serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, virement ou numéraire

Lors de l'enregistrement de la commande, **l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture**, le solde restant devant être dû **avant le premier jour de stage, formation ou prestation.**

Clause n° 7 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation, l'Acheteur dispose du droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à la date de signature du devis. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société Aventure Kaki de la manière suivante :

par mail à contact@aventure-kaki.com, en mentionnant les coordonnées du client et la date prévue de service ou de prestation.

Ou par courrier avec accusé de réception à

SASU Aventure Kaki, 149 rue du Mazeau 85440 Talmont Saint Hilaire

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, le prix des services et prestations seront remboursés ou non exigé.

Clause n° 8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel du service effectué à la signature du devis pour l'acompte et /ou au premier jour du stage, formation ou prestation, l'acheteur doit verser à la société Aventure Kaki, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la date du début du stage, formation et prestation. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Clause n° 9 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera

page 2/3

résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SAS Aventure Kaki.

Clause n° 10 : Clause de réserve de propriété

La société Aventure Kaki conserve la propriété des services et prestations vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Aventure Kaki se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, le prix du reste impayé.

Clause n° 11 : Exécution des services et prestations

Le service ou la prestation est effectué à une date convenue entre l'acheteur et la société Aventure Kaki. En cas de météo ou de circonstance ne permettant d'assurer le service en sécurité et dans des conditions convenables, le stage, formation ou prestation pourra être reporté à une date en accord entre les deux parties. La nécessité de modification de la date n'entraîne pas l'annulation du service ou prestation commandé. Pour les formations professionnelles sous convention, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation ou de la formation, il sera mis en application l'article L 6354-1 du code du travail. Pour les autres prestations et services, en cas de cessation anticipée et abandon de l'acheteur en cours d'exécution des services et prestations d'Aventure Kaki, la totalité de la somme est due. Les clients bénéficièrent des services et prestations, doivent être dans une condition physique permettant de se mouvoir et ne comportant aucune blessure particulière pour les stages et formations réalisés en plein air. Les participants ont la responsabilité d'être en mesure de suivre physiquement les ateliers et exercices demandant des efforts mesurés et adaptées (marche légère, mouvements libres des bras et des jambes). Aucune responsabilité de la société Aventure Kaki ne peut être invoquée en cas d'impossibilité de suivre physiquement les services et prestations commandés dont la date a été contractuellement déterminée.

Clause n° 12 : Force majeure

La responsabilité de la société Aventure Kaki ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Clause n° 13 : Réclamation

Le cas échéant, l'acheteur peut présenter toute réclamation en contactant la société SAS Aventure Kaki au moyen des coordonnées suivantes :

par mail : contact@aventure-kaki.com

par courrier : SASI Aventure Kaki, 149 rue du Mazeau 85440 Talmont Saint

Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client du Vendeur, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

Clause n° 14 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Clause n° 15 : Protection des données personnelles

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, la société Aventure Kaki met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente de services et de prestations définis au présent contrat.

L'acheteur est informé des éléments suivants : l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement, société Aventure Kaki, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV, les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent, le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question.

La durée de conservation des données est réalisée le temps de la prescription commerciale. La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en oeuvre au travers du processus de commande.

Clause n° 16 : Droit applicable et clause

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Clause n° 17 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, logos, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens, services et prestations pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Clause n° 18 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de la Roche sur Yon (85)

Représentant légal Aventure Kaki

Luc LLEDO

Président d'Aventure Kaki

